

(1)

(N° 55.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 20 DÉCEMBRE 1856.

Crédit supplémentaire de fr. 770,638-22 pour les fêtes nationales, célébrées à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

MESSIEURS ,

Les Chambres législatives ayant résolu d'offrir au Roi des adresses de félicitation, comme témoignage de reconnaissance nationale à l'occasion du XXV^e anniversaire de l'inauguration de Sa Majesté au Trône, décidèrent en même temps que cette manifestation aurait lieu avec la plus grande solennité.

Le Gouvernement fut invité à prendre immédiatement les mesures nécessaires pour réaliser les vues des Chambres.

Un arrêté ministériel du 29 avril 1856 institua une commission chargée de rédiger un programme des cérémonies et des fêtes nationales décrétées, en principe, par l'initiative des Chambres, et confia à la même commission le soin de diriger l'exécution des dispositions qui seraient arrêtées par le Gouvernement, de concert avec MM. les questeurs du Sénat et de la Chambre des Représentants.

Immédiatement installée, cette commission se mit à l'œuvre et produisit un projet préparatoire de programme, comprenant quatre journées de cérémonies et de fêtes.

L'initiative de ces solennités appartenant à la Représentation nationale, qui s'était mise spontanément en rapport avec le Gouvernement pour leur célébration, le projet de programme fut communiqué, le 23 mai, à MM. les questeurs des deux Chambres et soumis à leur appréciation.

Concurremment avec le travail d'élaboration du programme, l'administration avait poursuivi avec activité l'étude du plan de l'édifice qui devait être construit sur la place Saint-Joseph pour la cérémonie de la présentation au Roi des adresses des Chambres législatives.

Le 28 mai, MM. les questeurs voulurent bien se réunir, à ma demande, au Ministère de l'Intérieur. J'eus l'honneur de leur soumettre le plan de la tribune royale et des galeries adjacentes destinées aux Chambres législatives, aux anciens

membres de la Législature et du Congrès et aux délégués de toutes les autorités civiles et militaires du pays. Je leur exposai, dans cette réunion, l'insuffisance du crédit de 300,000 francs alloué par la loi du 23 du même mois de mai, ajoutant que j'hésitais à autoriser la dépense de 115,000 francs, à laquelle M. l'architecte Suys, auteur du projet, estimait approximativement les constructions de la place Saint-Joseph.

MM. les questeurs ayant pesé les diverses considérations qui leur furent présentées, déclarèrent que le Gouvernement, pour répondre aux intentions des Chambres, devait donner aux fêtes de juillet une splendeur digne de la Nation et du Roi, et que l'insuffisance du crédit alloué était, dès lors, incontestable. Ils reconnurent la nécessité de dépasser ce chiffre, promettant leur haute influence pour obtenir les crédits supplémentaires dont, en principe, la nécessité ne pouvait être révoquée en doute.

Dans la même séance, MM. les questeurs approuvèrent le plan de M. Suys, et, par suite de cette approbation, l'ordre d'exécution fut immédiatement donné.

Le lendemain, 27 mai, MM. les questeurs transmirent au Ministère leurs observations sur le projet préparatoire de programme qui leur avait été communiqué. Ils firent remarquer que quatre jours de fête étaient trop, et demandèrent qu'ils fussent réduits à trois. Ils indiquèrent d'autres changements de détail, en approuvant l'ensemble du projet.

Le projet soumis à une nouvelle étude fut amendé dans le sens des observations de la questure, et renvoyé de nouveau à son examen, par lettre du 6 juin.

Le lendemain, MM. les questeurs voulurent bien faire connaître que ce projet révisé satisfaisait complètement à leurs observations antérieures, et indiquèrent subsidiairement quelques modifications de rédaction et des transpositions de fêtes d'une journée à une autre.

Tels furent, dans leurs résultats principaux, les rapports non interrompus qui existèrent entre la questure et l'administration, dont l'intervention ne devait, par l'origine même de l'œuvre entreprise, être que toute secondaire.

Comme corollaire de l'adoption du plan de construction des tribunes et des galeries, un plan indiquant la distribution des places pour la cérémonie du 21 juillet, fut soumis à MM. les questeurs. Ils indiquèrent plusieurs modifications importantes dans les dispositions proposées, et arrêtaient le plan dans une réunion du 26 juin 1856.

Néanmoins, un échange d'observations dut encore avoir lieu par correspondance, et le tout fut définitivement réglé par lettre de la questure du 4 juillet suivant.

Les mesures prises pour le spectacle gala du 22 juillet et pour le grand concert national fixé au lendemain, furent également arrêtées conformément aux intentions exprimées par MM. les questeurs. (Lettre du 12 juillet.)

Sur ces entrefaites, le programme avait été publié au *Moniteur* du 30 juin.

Cette publication avait été précédée de deux rapports de la commission des fêtes, portant la date des 18 et 25 juin. Le premier seulement fut publié dans le *Journal officiel*, parce qu'il renfermait des données historiques susceptibles d'intérêt. Ces deux pièces accompagnent le présent exposé.

Il est inutile de rappeler le souvenir de ces fêtes nationales, célébrées avec une splendeur et un éclat en rapport avec leur importance.

Le concours des artistes les plus habiles dans tous les genres avait été réclamé. Les ouvriers de tous les états avaient rivalisé d'activité et d'adresse pour seconder le zèle de leurs patrons. Le travail de la nuit suppléait à l'insuffisance de celui du jour. Il ne fallait rien moins, en effet, que le développement le plus énergique de l'intelligence et de la volonté de tous, pour achever en un temps aussi court les immenses préparatifs des cérémonies et des fêtes.

Les littératures française et flamande, des représentations dramatiques dans les deux langues avaient apporté un large contingent aux solennités. L'art des graveurs et des typographes en perpétuera la mémoire. Des relations illustrées en transmettront le souvenir à la postérité. On ne doit pas s'attendre à retrouver ces planches magnifiques dues au burin des graveurs les plus célèbres de leur époque, et dont Rubens composait les sujets; les ressources actuelles, peut-être même les artistes, font défaut à des œuvres conçues dans de pareilles proportions. Cependant, la gravure sur bois et sur pierre est parvenue à se rapprocher de ce que faisaient nos devanciers, tout en exigeant une dépense bien moindre pour les frais matériels d'exécution.

L'insuffisance du crédit de 300,000 francs, constatée dès la fin du mois de mai 1856, et reconnue par MM. les questeurs des deux Chambres, a été complètement attestée par les faits. La hausse considérable qui s'est manifestée dans le prix des matériaux de construction, des étoffes de tout genre, et surtout dans les salaires des artistes et des gens de métier, a agi avec beaucoup d'intensité sur l'augmentation des dépenses.

Le Gouvernement se trouve dans le cas de demander un crédit supplémentaire aux Chambres législatives.

L'ensemble des dépenses s'est élevé à la somme de . . . fr.	1,070,638 22
Le crédit voté par la loi du 25 mai 1856, est de	300,000 »
Le chiffre du crédit supplémentaire doit donc être de . . . fr.	<u>770,638 22</u>

Tel est l'objet du projet de loi que nous avons l'honneur de soumettre à vos délibérations.

Un état général des dépenses accompagne aussi le présent Exposé; les pièces justificatives sont tenues à la disposition de la Législature.

Nous ne pouvons terminer cet Exposé sans exprimer des remerciements publics à la commission centrale et aux commissions provinciales des fêtes, aux sociétés de chœurs qui ont pris part à l'exécution des œuvres de musique vocale, et enfin à la Société civile, créatrice du faubourg Léopold, pour l'empressement désintéressé avec lequel elle a mis à la disposition du Gouvernement le terrain qu'elle possède à la place Saint-Joseph, et sur lequel la tribune royale et les galeries adjacentes ont été établies.

En terminant, je ne me dissimule pas ce qu'offre d'irrégulier cet excédant considérable des dépenses sur le crédit voté par les Chambres. Mais il importe de remarquer qu'au moment d'ordonner les travaux, il était impossible de prévoir que le crédit dût être dépassé dans de telles proportions. Ces dépenses, d'ailleurs,

se sont réparties en salaires pour les classes ouvrières des principales villes du pays ; elles ont permis de donner un caractère inusité de grandeur à des fêtes dont l'organisation fait honneur au goût traditionnel de nos populations et au génie de nos artistes, et dont la célébration a amené, comme les Chambres viennent de le reconnaître dans leurs adresses en réponse au discours du Trône, les résultats les plus heureux ; à l'intérieur, la consolidation de la dynastie de notre choix ; au dehors, le raffermissement de notre indépendance nationale.

Le Ministre de l'Intérieur,

P. DE DECKER.

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, salut.

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Le crédit ouvert au Département de l'Intérieur, par la loi du 23 mai 1856, pour la célébration du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du Roi, est augmenté d'une somme de sept cent soixante et dix mille six cent trente-huit francs vingt-deux centimes (fr. 770,638.22).

ART. 2.

La somme mentionnée à l'article précédent sera ajoutée au crédit voté à l'art. 47^{bis} du budget du Ministère de l'Intérieur, pour l'exercice 1856. Elle sera couverte par les ressources du budget des voies et moyens.

Donné à Laeken, le 20 décembre 1856.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'Intérieur,

P. DE DECKER.

ANNEXES.

Rapports de la commission centrale des cérémonies et des fêtes à M. le Ministre de l'Intérieur.

I

Bruxelles, le 18 juin 1856.

MONSIEUR LE MINISTRE,

La commission centrale que vous avez instituée, par votre arrêté du 29 avril dernier, à l'effet de rédiger un programme des cérémonies et des fêtes nationales qui seront célébrées à Bruxelles, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'inauguration du règne de Sa Majesté Léopold I^{er}, s'est rendu compte de l'importance de la mission que vous avez bien voulu lui confier, et elle apprécie toute l'étendue de la responsabilité qu'elle a assumée en se chargeant de tracer un projet de programme aussi digne que possible de la solennité de ce jour mémorable qui sera le 21 juillet prochain.

Après de nombreuses réunions et des délibérations approfondies, la commission organisatrice a terminé ses travaux, et elle a l'honneur, M. le Ministre, de vous en présenter le résultat.

En même temps elle vient vous exposer les motifs qui l'ont dirigée dans la rédaction du projet qu'elle soumet à votre approbation.

D'abord, M. le Ministre, en considérant la circonstance tout à fait extraordinaire qui motive les fêtes nationales qu'il s'agit de célébrer, la commission centrale a pensé qu'elles doivent non-seulement présenter des dispositions convenables, mais encore offrir une certaine splendeur à laquelle nos populations sont habituées de longue date par les traditions du pays.

En effet, M. le Ministre, quand on remonte le cours de nos annales, on reste souvent émerveillé devant le faste et la pompe que déployaient autrefois le duché de Brabant, le comté de Flandre, le comté de Hainaut et quelques autres seigneuries belges à l'occasion des Joyeuses-Entrées ou inaugurations de nos anciens souverains. Si, d'une part, ces solennités empruntaient un caractère toujours grandiose au mouvement de la vie publique si puissamment développée par nos institutions elles-mêmes; d'une autre part, la valeur que nos communes et nos provinces attachaient à leurs franchises, à leurs privilèges, à leurs libertés, et le soin jaloux avec lequel elles en surveillaient le maintien, devaient leur inspirer naturellement d'entourer d'un certain appareil et d'accompagner de réjouissances populaires ces inaugurations où les princes reconnaissaient solennellement des

droits conquis au prix de tant de lutttes et de sacrifices et s'obligeaient, en même temps, par serment, à les laisser intacts. Aussi pas un de nos chroniqueurs, pas un de nos annalistes, pas un de nos historiens qui ne décrive avec une sorte de complaisance les fêtes somptueuses auxquelles donnèrent lieu les Joyeuses-Entrées des nombreux souverains qui se succédèrent dans nos provinces depuis le xiv^e siècle, c'est-à-dire depuis le règne de Jeanne et de Wenceslas en Brabant, jusqu'à la fin du siècle dernier, c'est-à-dire jusqu'à l'empereur Léopold II.

Mais ce n'étaient pas seulement les inaugurations des souverains, c'étaient aussi les visites qu'ils faisaient parfois aux provinces et aux villes, c'étaient tous les accidents, toutes les phases mémorables de leur existence, baptêmes, mariages, grands événements politiques, jusqu'aux funérailles⁽¹⁾, qui donnaient lieu à des cérémonies et à des démonstrations populaires dont le souvenir nous a été soigneusement conservé.

Ces solennités publiques ne se bornaient pas même à donner du lustre aux événements et aux actes qui marquaient soit dans la vie politique, soit dans la vie de famille de nos princes. Elles étaient tellement entrées dans les mœurs et dans les habitudes de nos aïeux, que les fêtes organisées périodiquement par nos anciennes corporations militaires, littéraires et religieuses, furent toujours des occasions de déployer une magnificence dont la génération actuelle pourrait difficilement se faire une idée. Ainsi, entre autres, on se rappelle les jeux chevaleresques de la Table-Ronde, que les Gildes de Tournai, de Bruges et d'autres villes célébraient au moyen âge⁽²⁾, et ceux qui furent instaurés à plusieurs reprises par les serments des archers et des arbalétriers de Bruxelles et qui se continuèrent jusqu'à la fin du siècle dernier; on se souvient des concours solennels que nos chambres de rhétorique ouvraient autrefois dans nos cités flamandes et du riche appareil qui les accompagnait, comme le témoignent, entre autres, les lutttes poétiques dont Bruxelles fut le théâtre en 1532, Gand en 1539, Anvers en 1496 et en 1561⁽³⁾; on a conservé le souvenir des magnificences de la procession historique⁽⁴⁾ par laquelle la ville de Louvain célébrait naguère encore l'anniversaire de la défaite des Normands, détruits sur les bords de la Dyle, vers l'an 890, par Arnould, roi des Germains, — comme on a gardé la mémoire des processions non moins fastueuses que la ville de Gand organisa, en 1767, à l'occasion du sept-

(1) Olivier de la Marche nous a laissé, dans ses *Mémoires* (liv. II, ch. IV), une ample description des fêtes qui eurent lieu à Bruges, en 1468, à l'occasion du mariage de Charles le Téméraire avec Marguerite d'York. Ce récit a été complété par les détails que M. le comte de Laborde a donnés sur les immenses travaux qui furent exécutés pour cette circonstance. (Voir *les Ducs de Bourgogne*, seconde partie, t. II, p. 295-381.)

Sur les funérailles de Charles-Quint, voir BURTON, *Life and times of sir Thomas Gresham*, t. I, pp. 241 et suivantes; *Descrizione delle essequie superbissime... del invitissimo Carlo Quinto Imperatore*. Bruxelles, 1558.

(2) MORE, *Mœurs, usages, fêtes et solennités des Belges*, t. II, pp. 170 et suiv.

(3) EMMAN. VAN METEREN, *Nederlantsche Historie*, édit. de Londres, 1600, fol. 26, c et d, fol. 26, a et b; BURTON, *Life and times of sir Thomas Gresham*, t. I, p. 381.

(4) PIOT, *Histoire de Louvain*, t. I, pp. 15-23.

centième anniversaire de saint Macaire ⁽¹⁾, et la ville de Malines, en 1775, pour le jubilé millénaire de saint Rombaut ⁽²⁾.

Sans doute, Monsieur le Ministre, on pourrait croire empreintes d'une certaine exagération les descriptions parfois si pompeuses que nos historiens et nos chroniqueurs nous ont laissées des solennités populaires qui servaient d'accompagnement aux Joyeuses-Entrées. Mais, dès le moment où la typographie et la gravure ont pris quelque développement dans nos provinces, nous voyons paraître successivement une quantité d'ouvrages spéciaux, où non-seulement ces fêtes sont minutieusement racontées par la plume des écrivains, mais où elles se trouvent encore représentées, jusque dans leurs moindres détails de décoration, au moyen de gravures sur cuivre ou sur bois.

Une des plus anciennes publications de ce genre est le récit qui nous a été donné par Corneille Grapheus ⁽³⁾, des fêtes que la cité d'Anvers organisa, en 1549, à l'occasion de la Joyeuse-Entrée de Philippe, fils de Charles-Quint : fêtes splendides s'il en fut jamais ⁽⁴⁾, car la ville était décorée de vingt-huit arcs de triomphe et estrades ; dans le cortège du prince figuraient quatre mille bourgeois à pied tous richement équipés, et huit cent soixante et quinze autres vêtus de velours rouge et montés sur des chevaux caparaçonnés. D'après le témoignage d'un historien contemporain ⁽⁵⁾, cette solennité coûta à la commune anversoise deux cent soixante mille florins, somme considérable pour cette époque. Qui ne connaît l'imposante série d'arcs de triomphe et de monuments de tout genre que Rubens composa pour la décoration de la même ville lorsque, le 17 avril 1635, elle reçut la visite du cardinal infant, Ferdinand d'Autriche, frère du roi d'Espagne Philippe IV ⁽⁶⁾? On reste confondu dans ces constructions à la fois si grandioses par leurs proportions et par leur nombre, et si étonnantes par leur variété et par leur richesse. Une quantité d'ouvrages analogues, mais cependant difficiles à mettre en parallèle avec la magistrale publication de Rubens, attestent que les solennités politiques, dans notre pays, ont toujours été accompagnées d'un grand appareil extérieur qui en faisait de véritables fêtes populaires.

La commission centrale, Monsieur le Ministre, s'est donc trouvée en présence de traditions dont elle a nécessairement dû tenir compte, de précédents dont il ne lui a guère été possible de s'écarter. De même que noblesse oblige les familles, le passé oblige cette famille collective qui s'appelle nation. D'ailleurs, quand on songe aux magnificences que déployait parfois un seul de nos duchés, un seul de nos

(1) *Description du jubilé de sept cents ans de saint Macaire, etc.* Gand, chez J. Meyer.

(2) *Description de la cavalcade, ornée de chars de triomphe, emblèmes, etc., qui à l'occasion du jubilé millénaire de saint Rombaut sera exécutée à Malines, les 26 et 27 juin, 5 et 10 juillet 1775.* Malines, chez Jean François Vander Elst.

(3) *Spectaculorum in susceptione Philippi Hispan. principis, divi Caroli V Cæsaris filii, mirificus apparatus per CORNELIUM SCRIB. GRAPHEUM.* Anvers, 1550.

(4) JUAN CHRISTOVAL CALVETE DE ESTRELLA, *El felicissimo viaje d'el muy alto y muy poderoso príncipe don Philippe.* Anvers, 1552, pp. 220 et suiv.

(5) EMMAN. VAN METEREN, *ouvrage cité*, fol. 12, a et b.

(6) *Pompa introitus honoris Ser. Principis Ferdinandi Austriaci, Hispaniarum infantis, a S. P. Q. Antverp. decreta et adornata.* Antverpiæ, ap. Th. Van Thulden, 1644.

comtés, même une seule de nos villes, à l'occasion d'une simple Joyeuse-Entrée, c'est-à-dire à l'occasion d'un serment prêté aux libertés d'un pays par des princes dont la plupart n'apparaissent qu'un instant au milieu de nos pères, et qui s'éloignent ensuite pour passer le reste de leur vie dans leur royaume d'Espagne et dans leurs États héréditaires d'Allemagne ; quand on réfléchit que, dans ces circonstances, l'allégresse populaire ne se manifestait avec tant d'éclat, qu'à propos d'une espérance qui ne se réalisait pas toujours, — on se demande si une nation tout entière peut faire moins que ne faisait autrefois un seul de nos duchés, un seul de nos comtés, une seule de nos villes, alors que cette nation s'apprête à célébrer non pas une simple espérance, mais une réalité dont chacun de nous peut être fier ; car cette réalité, c'est vingt-cinq années d'indépendance, c'est vingt-cinq années de progrès, c'est vingt-cinq années de développement matériel et moral, c'est vingt-cinq années de paix et de prospérité, c'est vingt-cinq années de liberté constitutionnelle, à l'ombre de cette institution que nous nous sommes donnée nous-mêmes, la royauté ; en un mot, on se demande si une solennité semblable, qui est autant le jubilé du peuple lui-même, que le jubilé d'un serment royal, resté pur, intact et sacré, peut avoir un caractère qui ne soit pas digne de la circonstance qu'elle est destinée à glorifier ? Il n'est personne, à coup sûr, qui ne dise que l'éclat des cérémonies et des fêtes décrétées par le Pouvoir législatif, s'il ne peut égaler celui que présentaient parfois nos anciennes Joyeuses-Entrées, ne saurait cependant y être trop inférieur.

Telle est, M. le Ministre, la pensée générale qui a dirigé la commission centrale dans tous ses travaux.

Suivant la marche que vous avez bien voulu lui indiquer vous-même, elle a commencé par se diviser en sous-commissions, dont chacune a été chargée d'élaborer l'une des parties spéciales du programme à rédiger, notamment la partie architecturale et pittoresque, la partie musicale et la partie littéraire.

En outre, une sous-commission a eu particulièrement dans ses attributions tout ce qui a rapport aux dispositions militaires qu'il sera nécessaire de prendre pendant les journées qui seront consacrées aux fêtes ; et une autre, tout ce qui concerne l'administration et la comptabilité. Enfin, chacune de ces sections a délégué un de ses membres pour former une sorte de section centrale. C'est à cette dernière que sont venus aboutir tous les travaux partiels, qui y ont été mis en harmonie et coordonnés entre eux, à l'effet de constituer un ensemble sur lequel la commission centrale tout entière a eu à délibérer.

Le résultat de cette délibération est le projet de programme que la commission a l'honneur, Monsieur le Ministre, de vous présenter.

Veuillez lui permettre de vous exposer les motifs qui l'ont dirigée dans la solution de plusieurs questions spéciales qui se rattachent aux parties essentielles de ce projet.

D'abord, Monsieur le Ministre, en traçant l'itinéraire que Sa Majesté sera priée de suivre en faisant son entrée à Bruxelles, le 21 juillet prochain, la commission centrale a reporté ses souvenirs à la journée du 21 juillet 1831 ; elle a pensé que l'itinéraire suivi par le roi dans cette journée mémorable, a une importance tout à fait historique, et que rapprocher deux dates qu'un intervalle d'un quart de siècle sépare, ce serait rapprocher immédiatement dans la mémoire de tous le moment solennel

où la nation institua Léopold I^{er} gardien et défenseur de nos libertés, et le moment où le pays témoignera sa gratitude au souverain qui a conservé intact ce dépôt sacré.

Pour rendre ce rapprochement plus sensible encore et pour un motif de convenance historique, la commission croit pouvoir ajouter qu'il serait à désirer que les anciens membres du bureau du Congrès fussent chargés d'aller, à la tête des anciens membres de cette Assemblée, recevoir le Roi sur la place Royale et le complimenter à l'endroit même où l'inauguration de Sa Majesté a eu lieu en 1831.

Ensuite, Monsieur le Ministre, vous verrez dans le programme qu'une part prépondérante a été assignée à la solennité politique. Cette solennité est naturellement la partie dominante des fêtes dont la commission centrale a été chargée de tracer le cadre ; car elle sera l'expression de la reconnaissance nationale offerte au Roi par les Chambres législatives, par les Représentants constitutionnels du pays. Il est évident qu'une semblable cérémonie perdrait totalement le caractère grandiose, général, populaire, qu'elle doit présenter, si elle se passait dans l'étroite enceinte d'un palais. Il lui faut un vaste espace, où le peuple tout entier puisse, au moyen de nombreux délégués, convoqués de toutes les provinces du royaume, assister et prendre part à une manifestation universelle, à une véritable manifestation de famille, et y figurer à la fois comme témoin et comme acteur. Quand une nation va serrer la main à son souverain et lui offrir l'affectueuse expression de sa gratitude, il faut que le soleil puisse les voir l'un et l'autre et que la terre puisse les entendre.

La commission a donc eu à s'occuper du choix d'un emplacement convenable.

L'histoire lui indiquait d'abord, la place Royale, où le Roi a été inauguré le 21 juillet 1831, où il a prêté aux Belges un serment si loyalement tenu pendant un règne d'un quart de siècle. Mais, à son grand regret, la commission a dû renoncer au choix de cette place qui, déjà si peu étendue par elle-même et amoindrie encore par le monument érigé il y a quelques années à la mémoire de Codefroid de Bouillon, ne pourra contenir les nombreuses délégations que les administrations provinciales et communales, les corps constitués, l'armée et la garde civique enverront à Bruxelles pour assister à la manifestation populaire. Elle a dû renoncer également à choisir la place des Palais, dont la configuration irrégulière se fût, d'ailleurs, prêtée difficilement à la cérémonie projetée. Enfin, Monsieur le Ministre, elle a trouvé, après un mûr examen, que la place Saint-Joseph réunit toutes les conditions exigées par la circonstance, et c'est celle-là qu'elle a désignée pour servir de théâtre à la solennité politique.

Ces trois points ayant été arrêtés, c'est-à-dire le caractère que les fêtes doivent présenter, l'itinéraire que Sa Majesté sera invitée à suivre le jour de son entrée à Bruxelles, et le choix de l'emplacement où la cérémonie politique aura lieu, — la commission centrale s'est occupée de régler tous les détails du programme. Elle a pensé que, dans notre Belgique, où les beaux-arts et les lettres ont reçu, depuis 1830, un développement si considérable, devaient être appelés tous à apporter leur tribut à la grande solennité du 21 juillet. Aussi a-t-elle demandé aux architectes, aux sculpteurs et aux peintres des plans et des projets de décoration, non-seulement pour la place où la manifestation politique aura lieu, mais encore pour d'autres places publiques et pour les principales avenues et rues de

la capitale. Un concours de poésie a été ouvert par votre arrêté du 2 mai ; la commission centrale a cru devoir compléter la part de la littérature, en inscrivant dans son programme une suite de représentations dramatiques dans les deux langues nationales. Par une de ses sous-commissions, elle a fait organiser une suite de fêtes musicales. A des compositeurs connus par d'incontestables preuves de talent, elle a demandé des morceaux qui sans doute survivront à la circonstance. Vous-même, Monsieur le Ministre, vous avez chargé la gravure de produire une médaille et un jeton qui seront des monuments commémoratifs de la grande journée que la nation va célébrer. Enfin, conformément à ce que lui prescrivait nos traditions nationales, la commission a cru que certaines réjouissances publiques et certains spectacles populaires sont nécessaires pour compléter ce programme, et vous remarquerez qu'à l'ensemble de l'un de ces spectacles, qui est la cavalcade fixée au 25 juillet, elle a cherché à donner une signification historique, qui sera, pour le pays entier et pour chaque province en particulier, un légitime motif d'orgueil ; car ce cortège mettra en évidence quelques-uns des épisodes les plus saillants de nos annales, et à la suite des grandes choses accomplies par nos aïeux il montrera le tableau des progrès qui ont été faits par la Belgique, depuis vingt-cinq ans, dans les branches les plus importantes de l'activité nationale.

La commission centrale, Monsieur le Ministre, ne se dissimule pas qu'il sera impossible de borner aux limites du crédit ouvert par les Chambres les dépenses qu'entraînera l'exécution du programme qu'elle a l'honneur de vous soumettre. Cependant, elle ne pense pas que le Gouvernement puisse ou veuille s'arrêter au chiffre officiel et se résoudre à donner aux fêtes un caractère étroit, et, par cela même, peu en harmonie avec la majestueuse solennité que réclame la journée du 21 juillet prochain. Elle est profondément convaincue que MM. les Questeurs des deux Assemblées législatives seront du même avis, et elle est trop assurée du patriotisme dont ces Assemblées, dans d'autres circonstances, ont donné des preuves si éclatantes, pour oser douter un seul instant qu'elles consentissent, si elles se trouvaient encore réunies, à faire d'une allocation définitivement arrêtée, un cadre de fer dans lequel elle voudrait voir enchâsser un programme, si restreint qu'il pût être, et si peu digne de la grande commémoration à laquelle il doit s'appliquer.

Si le chiffre officiel de 500,000 francs paraît insuffisant à la commission centrale, c'est que, M. le Ministre, même avant qu'elle eût commencé ses travaux, ce chiffre était déjà considérablement diminué.

En effet, il avait été décidé qu'une portion notable du crédit serait répartie entre les provinces pour les mettre à même de figurer dignement dans la manifestation qui aura lieu à Bruxelles.

Ensuite, la nécessité de construire au Palais de la Nation un appendice provisoire au moyen duquel puissent se réunir, comme il convient, autour de la personne du Roi tous les convives qui prendront part au banquet que les Assemblées législatives ont résolu d'offrir à Sa Majesté, entraînera une dépense assez forte.

En outre, Monsieur le Ministre, comme il a paru évident à la commission centrale que la cérémonie politique du 21 juillet ne peut avoir lieu qu'en plein air, afin de permettre, non-seulement aux deux Chambres, aux anciens membres du Congrès et à tous les membres qui ont fait partie des Législatures précédentes,

mais encore à toutes les délégations que les provinces, les communes, les corps constitués, la garde civique et l'armée enverront à Bruxelles, de prendre part à la manifestation nationale, il faut nécessairement ériger, sur l'emplacement destiné à la solennité, une estrade convenable, où Sa Majesté et la famille royale, avec leur suite, la Législature tout entière, les membres du Gouvernement, le corps diplomatique, tous les hauts dignitaires et toutes les sommités administratives puissent prendre place. En outre, la commission, ayant pensé que le concours de la religion qui, dans notre pays, ne se sépare jamais des joies ni des douleurs nationales, appartient essentiellement à la cérémonie politique, il lui a paru convenable qu'un autel fût dressé sur la place Saint-Joseph, et qu'une estrade spéciale fût réservée au corps épiscopal de Belgique, qui joindra sa voix à un chœur nombreux de chanteurs pour entonner un *Te Deum* solennel et rendre grâces à Dieu, de qui vient toute force et qui a daigné seconder à la fois et si efficacement, pendant vingt-cinq ans, le Roi dans son œuvre et le peuple dans la sienne.

Le devis de ces diverses constructions s'élève à un chiffre considérable. Il faudra pourvoir, en outre, aux frais nombreux que nécessiteront les autres parties des fêtes et que doivent entraîner la décoration des rues et des places publiques de la capitale, les spectacles populaires et le concours que les arts et les lettres ne peuvent être dispensés de prêter aux réjouissances nationales.

Aussi, Monsieur le Ministre, la commission centrale n'a-t-elle pas cru devoir faire halte devant la somme votée par les Chambres, comme devant une borne fatale. Appelée par vous à tracer un programme de cérémonies et de fêtes appropriées à la grandeur de la commémoration que le peuple va célébrer, et, s'appuyant sur le vœu, exprimé par nos assemblées législatives, que ces fêtes et ces cérémonies fussent dignes d'un événement unique dans notre histoire, elle a rempli sa tâche, et elle vient, Monsieur le Ministre, de vous en rendre compte.

Permettez-lui d'ajouter un mot encore.

Elle n'a point perdu de vue que la Belgique n'occupe qu'un rang secondaire dans l'organisation politique de l'Europe. Notre pays ne doit pas avoir, et il n'a pas la prétention de se poser en puissance dont les actes exercent une influence considérable au delà de ses frontières. Cependant, sans sortir des limites de la réserve et de la modestie, la Belgique peut se flatter d'avoir conquis une place dans l'estime et dans la sympathie des nations qui l'environnent. Les circonstances qui ont précédé et suivi sa régénération politique ont donné lieu à des interprétations diverses. Mais les doutes qu'avaient fait naître la solidité de son établissement et le caractère de son organisation sociale, se sont dissipés par degrés, et, quand l'Europe nous a vus rester calmes et paisibles au milieu des commotions récentes encore, dont notre continent a été le théâtre, elle a rendu hommage à l'esprit d'ordre qui animait si manifestement nos populations. Cette grande épreuve fut en quelque sorte la consécration de notre nationalité et de nos institutions, et pas une puissance qui ne reconnût quelles vigoureuses et profondes racines elles ont jetées dans notre sol.

Le jubilé que nous nous apprêtons à célébrer nescra donc pas une manifestation destinée à n'avoir d'écho que dans les étroites limites de notre territoire. Il sera un acte dont le retentissement franchira ces limites et qui confirmera les nations étrangères dans la bonne opinion qu'elles ont conçue de nous. Dans le témoignage

unanime et solennel de la reconnaissance nationale, offert par le pays à son Roi, elles verront la preuve que la Belgique apprécie la haute valeur de ses institutions et que, si elle est digne de les posséder, elle est aussi jalouse de les maintenir.

Considérées à ce point de vue, les cérémonies et les fêtes du 21 juillet prochain ne peuvent être dominées par aucune idée de parcimonie vulgaire, mais elles doivent offrir un caractère qui soit en harmonie avec la grandeur du fait qu'elles sont destinées à consacrer.

Pour l'exécution du programme que la commission centrale a conçu à ce point de vue, et qu'elle a l'honneur de vous soumettre, elle a une entière confiance dans votre patriotisme et dans celui de la législature; car elle est intimement persuadée que ni elle ni vous ne voudrez manquer de donner tout l'éclat nécessaire à une journée qui n'a pas d'égale dans nos fastes et qui est à la fois celle de la royauté et celle de la nation.

Agrééz, etc.

Le Rapporteur,
ANDRÉ VAN HASSELT.

Le Président,
ED. STEVENS.

II

Bruxelles, le 23 juin 1846.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Dans sa séance du 18 juin 1856, la commission centrale des fêtes a adopté un rapport sommaire de ses travaux, à l'appui d'un projet de programme des fêtes, et que vous jugerez peut-être de nature à intéresser le public, auquel il pourrait être communiqué par la voie du *Moniteur*.

Dans cette même séance, la commission a arrêté les éléments d'un rapport plus circonstancié, et qui est particulièrement destiné à reproduire la marche des travaux de la commission centrale et des sous-commissions qu'elle a formées dans son sein. Vous serez ainsi mieux à même d'apprécier les soins qui ont été apportés à l'élaboration d'une œuvre difficile, tant à raison de son objet, qu'à raison du peu de temps dont on pouvait disposer.

C'est ce second rapport que nous avons l'honneur de vous présenter.

Dans le premier, M. Van Hasselt, rapporteur, a exposé rapidement les anciennes traditions et les précédents historiques dont l'autorité doit caractériser les solennités qui se préparent pour la célébration du XXV^e anniversaire de l'inauguration du règne du Roi.

C'étaient ces souvenirs traditionnels qui avaient, en quelque sorte, guidé la commission et que le savant rapporteur a fidèlement résumés. Elle avait reporté sa pensée aux magnificences que déployaient nos ancêtres dans des circonstances où tout un peuple ne venait point, comme nous le verrons, rendre un libre hommage

au Prince de son choix, après vingt-cinq ans d'un règne sage, paisible et prospère.

Ainsi que la commission a déjà eu l'honneur de vous le dire, Monsieur le Ministre, elle s'est constamment préoccupée de la source dont émane l'idée originale des solennités dont il s'agit, idée que vous nous avez recommandé d'avoir sans cesse à la pensée.

Les Chambres législatives, interprètes des sentiments du pays, ont pris l'initiative de ces solennités, et le Gouvernement s'est associé à elles pour vouloir que la manifestation nationale, sans exemple dans notre histoire, peut-être même dans le monde, eût un éclat inaccoutumé.

La commission a cru que les propositions qu'elle vous soumettait devaient être empreintes, jusqu'à un certain point, de la grandeur du sujet, et que la question financière ne devait entrer que sur un plan secondaire, dans les études qu'elle devait entreprendre.

Cependant, elle a l'honneur de vous présenter un devis approximatif des dépenses, sous la réserve d'expliquer ultérieurement dans quelles conditions ce devis a pu être établi.

Nous désirons n'omettre dans ce résumé aucun point essentiel, mais nous en écarterons les incidents qui sont demeurés sans suite. Certains détails, purement accessoires, nous ont paru également ne pas devoir y trouver place. De cette manière, il nous sera possible, Monsieur le Ministre, de vous faire embrasser plus nettement l'ensemble de nos opérations.

Instituée par votre arrêté du 29 avril 1856, à l'effet de rédiger un programme des fêtes et des cérémonies, par lesquelles les Chambres ont décidé que le XXV^e anniversaire du règne du Roi serait célébré, la commission centrale s'est réunie pour la première fois au Département de l'Intérieur, le 3 mai.

Vous lui fîtes l'honneur, Monsieur le Ministre, de procéder à son installation, et ce fut sur votre invitation qu'elle décida, dans cette première séance, afin de faciliter l'accomplissement de sa tâche, de se partager en sous-commissions, réunissant chacune les personnes spécialement aptes à traiter les questions rentrant dans l'une des grandes subdivisions que l'organisation des fêtes présentait naturellement.

Voici la composition de ces sous-commissions :

1^o *La sous-commission d'administration et de comptabilité*, chargée de la rédaction du programme des fêtes et de régler le cérémonial :

MM. Stevens, *président* ; Bivort, Dugnolle, Fontainas, Strens, Van der Belen et Wauters.

2^o *La sous-commission d'architecture, de peinture et de décoration* :

Membres : MM. Balat, Cluysenaar, Geefs, Hendrickx, Poelaert, Portaels, Simonis, Suys père, et Schayes.

3^o *La sous-commission de musique* :

Membres : MM. Bender, Fétis, Fisseher et Soubre.

4^o *La sous-commission des lettres* :

Membres : MM. Alvin, Chalon, Conscience, Stroobant et Van Hasselt.

5° *La sous-commission des dispositions militaires :*

Membres : MM. de Doncker, de Sorlus, de Thysebaert, Goethals et Meyers.

L'assemblée décida ensuite que chacune de ces sous-commissions déléguerait un de ses membres auprès de la commission administrative, afin de faciliter, de hâter et de régulariser les travaux de celle-ci.

Les délégués nommés en cette qualité furent :

MM. Fétis, pour la musique ;

Van Hasselt, pour les lettres ;

Goethals, pour les dispositions militaires ;

Suys père, pour l'architecture, la peinture et la décoration.

Dans cette première réunion furent résolues encore deux questions de principe, à savoir :

Que tout projet qui serait soumis à la commission centrale devrait, préalablement à la discussion, être communiqué à la sous-commission administrative ;

Que les rapports des sous-commissions ne seraient considérés que comme des éléments utiles pour les délibérations de la commission centrale, mais sans lien en aucune façon celle-ci.

L'assemblée sursit à statuer sur tous les autres objets jusqu'à ce que la commission administrative fût en mesure de présenter un projet d'ensemble des fêtes.

Avant de se séparer, elle nomma M. Fontainas, vice-président, et M. Van der Belen, trésorier. Le président avait été désigné par l'arrêté instituant la commission.

L'élaboration d'un programme général était donc le premier objet assigné aux travaux de la sous-commission administrative.

Elle s'en occupa dans ses séances des 4, 5 et 6 mai.

Dans la séance du 4, le président communiqua à la sous-commission un projet général qu'il avait formulé.

Ce projet se divisait en deux parties distinctes : l'une se rattachait au côté moral et politique des fêtes ; l'autre embrassait les réjouissances proprement dites.

Le but dominant de la première partie était d'appeler la nation entière à assister, par des délégations de tous les corps de l'État civils et militaires, par des députations de toutes les communes du royaume, et par les représentants de toutes les branches des arts, des sciences, des lettres, de l'industrie, de l'agriculture et du commerce, à assister officiellement à l'hommage solennel que les Chambres législatives, interprètes de la volonté et des sentiments du pays, avaient résolu de décerner au Souverain.

Ce but ne pouvait être atteint qu'en appelant aussi la Religion à venir rehausser, par ses cérémonies les plus magnifiques et ses Ministres les plus éminents, l'éclat de la manifestation nationale, et à en faire une expression aussi complète et aussi élevée que possible de la pensée qui l'avait inspirée.

Cette partie comprenait :

L'entrée solennelle du Roi dans la capitale ;

La présentation solennelle et publique au Roi, par les Chambres législatives, des adresses qu'elles ont votées dans leur dernière session ;

Une messe d'actions de grâces suivie d'un *Te Deum* ;

Le défilé devant Sa Majesté des autorités en cortège et des députations des communes, de la garde civique, de l'armée et des associations locales.

Se reportant à l'événement mémorable dont la Nation allait célébrer le vingt-cinquième anniversaire, la commission accueillit ces notions fondamentales de la première partie du programme qui lui était soumis, et elle décida qu'il serait proposé au Roi de se rendre à la cérémonie, en suivant l'itinéraire que Sa Majesté parcourut à son entrée dans la capitale, le 21 juillet 1831.

Elle décida, en outre, qu'à la place Royale, où eut lieu l'inauguration de Sa Majesté en présence du Congrès national, le Roi serait reçu et félicité par les anciens membres de cette Assemblée, ayant à leur tête leur ancien président et les anciens membres du bureau que la Providence nous a conservés.

L'emplacement qu'il convenait d'assigner à la cérémonie religieuse et politique, afin que la manifestation pût s'accomplir avec la dignité et l'ordre désirables, tel était le second point important à examiner.

Le rapport de M. Van Hasselt fait connaître les motifs qui ont déterminé la sous-commission, après avoir examiné les avantages et les inconvénients de la place Royale, de la place des Palais, du Champ des Manœuvres et de la place Saint-Joseph, à se prononcer en définitive pour cette dernière localité, qui paraissait mieux se prêter à toutes les exigences de la cérémonie, sans l'enfermer dans un cadre trop restreint, ni l'amoindrir par un développement trop vaste. La situation imposante semblait s'approprier, d'ailleurs, à la grandeur de la scène.

Après avoir pourvu, dans sa première séance, aux dispositions qui devaient consacrer d'abord le caractère politique et moral de la manifestation, la sous-commission administrative s'occupa, dans ses réunions des 5 et 6 mai, de la discussion de la seconde partie du projet de programme soumis à son examen, et qui contenait les dispositions relatives aux fêtes et réjouissances publiques.

Fidèle aux traditions, la commission décida qu'une grande cavalcade historique et allégorique figurerait en première ligne dans le programme ;

Que la partie musicale des fêtes se composerait, outre la participation de mille chanteurs et de deux cents instrumentistes au *Te Deum*, d'une sérénade donnée au Roi le premier jour, par les sociétés de chœurs réunies ; d'un concert d'harmonie exécuté le deuxième jour sur la place des Palais par des musiciens choisis dans tous les corps de l'armée et de la garde civique ; d'un grand concert, exclusivement composé de musique belge ;

Qu'un spectacle gala ferait également partie du programme ;

Que le premier des jours de fêtes, il y aurait une illumination générale, et le second, une grande revue ;

Qu'il serait donné des représentations dramatiques gratuites en langue française et en langue flamande, pendant lesquelles on donnerait lecture des pièces couronnées dans le concours décrété par votre arrêté du 2 mai 1856 ;

Qu'il serait publié une relation illustrée des fêtes.

Dans sa séance du 6 mai, la sous-commission administrative entendit la lecture de l'avant-projet de programme, rédigé d'après les résolutions adoptées dans les deux séances précédentes et dans la réunion du jour. Cet avant-projet fut adopté et l'on décida qu'il serait communiqué, avec un rapport sommaire, à tous les membres de la commission centrale. Cette communication eut lieu dès le 7 mai.

Nous devons rappeler ici brièvement le résultat des délibérations des diverses autres sous-commissions sur l'avant-projet de programme, en nous bornant, comme nous l'avons dit déjà, quant aux propositions nouvelles qui surgirent, à mentionner celles auxquelles il a été donné suite.

La sous-commission des beaux-arts consacra à l'examen du programme ses séances du 8, du 12 et du 16 mai.

Le choix de l'emplacement pour la cérémonie religieuse et politique la tint un moment indécise. Des membres penchaient pour le Champ des Manœuvres; mais la visite de cette localité et de la place Saint-Joseph, décida la sous-commission à ratifier unanimement le vote de la sous-commission administrative.

La sous-commission des beaux-arts exprima le désir qu'indépendamment du grand concert qui devait avoir lieu le deuxième jour, sur la place des Palais, des corps de musique se fissent entendre sur les autres principales places de la ville.

Un des membres de la sous-commission présenta à ses collègues le plan détaillé d'une cavalcade historique, qui se composerait de dix chars représentant *les grandes époques de l'histoire nationale*. La sous-commission adhéra à ce projet et proposa de faire exécuter par les provinces neuf de ces chars, et par le Gouvernement le dixième, qui retracerait d'une manière allégorique les bienfaits et la gloire du règne de Léopold I^{er}.

Dès le 10 mai, ce projet de cavalcade était soumis par la commission centrale aux comités provinciaux institués conformément à la circulaire ministérielle du 29 avril. Ces comités recevaient en même temps communication d'un autre plan de cortège dû à l'initiative de l'un de nos savants collègues. D'après ce plan, au lieu d'une représentation des faits généraux de notre histoire, chaque province devait figurer dans le cortège par le tableau d'un des épisodes les plus marquants de son histoire particulière, à déterminer par ses délégués, le cortège étant complété par un char consacré à glorifier les principales illustrations politiques, et par les chars symboliques de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, des beaux-arts, des sciences et des lettres.

Un des objets essentiels remis aux soins de la sous-commission des beaux-arts était nécessairement l'étude et l'adoption des projets d'ornementation et de décoration pour les fêtes. Dès sa première réunion, elle avait décidé que les architectes qui siègeraient dans son sein, se constitueraient en bureau, sous la présidence de M. Suys, et que les projets élaborés par ce bureau seraient considérés comme l'œuvre commune de la sous-commission. Les études devaient avoir spécialement pour objet les constructions à ériger sur la place Saint-Joseph, pour la solennité du 21; les arcs de triomphe à ériger à divers endroits, et notamment à la porte de Laeken; la décoration des rues du bas de la ville comprises dans l'itinéraire du cortège royal, ainsi que des estrades à élever sur la place des Palais.

La même sous-commission arrêta que l'ornementation des rues de la ville serait confiée, pour tout ce qui ne concerne point la partie purement artistique et monumentale, à des commissions de voisinage désignées par l'autorité communale.

Elle décida que les rues entourant le Parc seraient ornées d'emblèmes rappelant les principaux actes du règne de Léopold I^{er}.

La sous-commission des lettres s'était, de son côté, livrée à l'examen des questions se rattachant à la partie spéciale dont elle était appelée à s'occuper.

Adoptant l'idée de faire donner, pendant les trois jours de fêtes, des spectacles gratuits en français et en flamand, elle s'occupa, de concert avec une société de la capitale (la société du *Wyngaerd*, qui avait offert ses services pour cet objet), de l'organisation des représentations.

La sous-commission appuya aussi et avec chaleur le projet de publier un *Album des fêtes*, qui fit connaître à l'étranger le grand événement que la Belgique s'appête à célébrer, et en perpétua le souvenir dans le pays.

L'idée émise, au sein de la commission des beaux-arts, de faire publier et de répandre des chants populaires en flamand et en français, ne pouvait manquer également d'être accueillie avec faveur par la commission des lettres.

Enfin, elle exprima le vœu que, s'il n'y avait pas de séance publique et solennelle au temple des Augustins, pour la lecture des pièces de poésie mises au concours, elles fussent récitées dans les différents théâtres pendant les fêtes, et répandues sur la route suivie par le cortège.

La sous-commission des dispositions militaires crut devoir persister à donner la préférence au Champ des Manœuvres, à cause de la facilité des abords, sur la place Saint-Joseph, pour le lieu de la cérémonie du 21 juillet, et elle avait désigné le même emplacement pour la grande revue. Cette sous-commission eut encore à s'occuper de diverses dispositions militaires à prendre pour les cérémonies et des détails de la revue.

La tâche de la sous-commission de musique se borna à régler les dispositions générales et à formuler le devis des dépenses des fêtes musicales, admises en principe par la sous-commission administrative.

Les choses étaient arrivées à ce point lorsque la commission centrale se réunit le 18 mai.

Dans cette séance, elle sanctionna les diverses propositions de la sous-commission administrative, avec les mesures de détail suggérées dans le sens de ces propositions par les autres sous-commissions. Le choix de la place Saint-Joseph pour la cérémonie religieuse et politique y fut aussi définitivement arrêté.

La commission centrale décida, en outre :

Que l'on donnerait rang dans le cortège aux décorés de l'Ordre de Léopold et de la croix de Fer, aux blessés de Septembre, aux personnes ayant obtenu une médaille pour acte de courage et de dévouement et aux contre-maitres et ouvriers ayant reçu la décoration spéciale des travailleurs agricoles ou industriels ;

Que la garde civique serait convoquée pour la revue, mais qu'elle ne serait pas appelée à former la haie pour l'entrée du Roi, afin de lui épargner un double service ;

Que le concours offert par le Cercle artistique et littéraire de Bruxelles, pour la décoration de la Grand'Place, serait accepté ;

Que l'on s'entendrait avec les comités provinciaux pour l'organisation de la cavalcade.

Ce dernier objet occupa les sous-commissions des lettres et des beaux-arts dans une réunion collective qu'elles tinrent le 10 mai.

Il y fut donné lecture des réponses des comités provinciaux aux communications qui leur avaient été faites au sujet de l'organisation de la cavalcade.

Il résultait de cette correspondance que ces comités inclinaient, pour la plu-

part, à la représentation d'épisodes historiques se rattachant plus ou moins directement à l'histoire particulière de chaque province.

Pour donner de l'ensemble et de l'unité aux divers éléments de la cavalcade, une circulaire contenant des indications sur la succession d'épisodes, de faits et de groupes historiques à figurer dans le cortège, fut adressée aux comités des fêtes en province.

Vous avez, Monsieur le Ministre, autorisé la publication de cette circulaire, dans le numéro du *Moniteur* du 25 mai 1856. Un exemplaire est également ci-joint.

À la suite de l'assemblée de la commission centrale du 18 mai, la sous-commission administrative se réunit de nouveau le 31 mai, les 3, 6, 11 et 17 juin.

Nous allons indiquer les résolutions qui furent prises dans ces séances, en suivant l'ordre de leur adoption, et en laissant toujours de côté les dispositions purement secondaires. Mais nous devons faire remarquer que les séances furent souvent simultanées; conséquemment, qu'après avoir mené l'exposé des délibérations d'une sous-commission, jusqu'à la clôture de ses travaux, nous sommes obligés de reprendre l'exposé de ce qu'ont fait les autres à une date antérieure.

La sous-commission décida :

Que les députations admises dans le cortège pourraient être de sept membres, au lieu de cinq, nombre primitivement fixé ;

Qu'une section de boulevards serait choisie, de préférence aux alentours du Parc, pour l'illumination générale ;

Que l'Allée-Verte serait le point de départ de la cavalcade, qui parcourrait tous les boulevards et ne ferait qu'une entrée dans la ville proprement dite, par la rue de la Loi ;

Qu'un subside de 5,000 francs pourrait être accordé à l'éditeur Jamar, pour la publication de l'album des fêtes, moyennant l'engagement de mettre à la disposition de l'administration, trois mille exemplaires de l'ouvrage ;

Qu'une démarche serait faite auprès de M. Buschop et de M. Siret, pour obtenir de ce dernier le poëme d'une composition de circonstance, dont le premier se chargerait d'écrire la musique ;

Qu'il serait ajouté aux chars projetés un nouveau char qui formerait, en quelque sorte, le couronnement du cortège et symboliserait tout le bien réalisé, tous les progrès accomplis, pendant les vingt-cinq années qui viennent de s'écouler ;

Qu'une fontaine monumentale serait érigée au centre de la Grand'Place et un château d'eau au Grand-Sablon ;

Qu'un arc de triomphe serait élevé à l'extrémité de la rue de la Loi extérieure. La sous-commission adopta les plans et devis suivants :

- 1^o Le projet de char dont il a été parlé plus haut, dessin de M. Hendrickx ;
- 2^o Le plan de décoration pour le pourtour du Parc, par M. Beyaert ;
- 3^o Le devis pour la décoration de la place des Palais, par M. Dutrieux ;
- 4^o Le plan de l'arc de triomphe à l'entrée de la rue Guimard, par M. Janssens ;
- 5^o Le plan dressé par M. Balat pour l'estrade à établir sur la terrasse du Palais Ducal ;
- 6^o Le plan de M. Cluysenaar, pour la décoration de diverses rues et places publiques.

La sous-commission donna également son approbation aux projets de budget des dépenses de la sous-commission des lettres et de celle de musique.

Dans sa réunion du 6 juin, la commission fut informée que M. le Ministre de l'Intérieur avait mis à la disposition du Cercle artistique et littéraire de Bruxelles un subside pour l'exécution d'un char allégorique des beaux-arts.

Il lui fut annoncé, dans sa séance du 17, que M. le bourgmestre de Bruxelles avait bien voulu se charger de l'organisation de la marche du cortège historique. Mention fut faite au procès-verbal que la commission, confiante dans l'expérience et l'activité du premier magistrat de la capitale, recevait avec plaisir cette communication et s'applaudissait de l'heureuse circonstance qui lui permettait de considérer, comme assurée, une entreprise délicate et hérissée de difficultés. M. le major De Moor, de l'artillerie, voulut bien se joindre à M. le bourgmestre de Bruxelles pour la direction du cortège, et MM. Jones frères, carrossiers, consentirent à prêter leur concours expérimenté pour l'inspection et la mise en mouvement des chars, et l'organisation de locaux et d'abris.

Dans une séance subséquente, la sous-commission reçut connaissance du devis de M. l'architecte Suys, pour la construction d'un autel, d'une estrade et de tribunes de la place Saint-Joseph.

Le président fit connaître que le projet de ces constructions avait été soumis à MM. les Questeurs des Chambres législatives, sous les auspices desquelles les solennités du mois de juillet devaient être célébrées. Il ajouta que MM. les Questeurs avaient approuvé le projet, sous la date du 28 mai 1856, et que, conséquemment, cet objet pouvait être considéré comme définitivement réglé.

A mesure que la sous-commission administrative avançait dans l'accomplissement de sa tâche, elle acquit de plus en plus la certitude que les fonds mis à la disposition du Gouvernement pour la célébration des fêtes seraient insuffisants pour leur destination. Tout en procédant avec une économie bien entendue, en débattant, autant que possible, les devis de dépenses qui lui étaient présentés, et en écartant les projets dont la réalisation pouvait entraîner à des frais trop considérables, sans ajouter au relief nécessaire des fêtes, la sous-commission croyait que la pensée de la Législature serait méconnue et l'attente du pays déçue, si les fêtes ne se distinguaient des réjouissances ordinaires, par leur solennité et leur éclat. La sous-commission avait jugé convenable de ne pas attendre, pour constater cette insuffisance du subside, et ce fut à sa demande que M. Van Hasselt voulut bien se charger de la faire ressortir par des convenances morales et des considérations historiques, dans le rapport que nous avons eu l'honneur de mentionner, en commençant.

C'est ici le lieu de noter, Monsieur le Ministre, que, dans la dernière des séances de la sous-commission administrative, un de ses membres (M. Fontainas) demanda qu'il fût acté au procès-verbal qu'il n'entendait assumer aucune responsabilité du chef des dépenses qu'occasionnerait l'exécution des travaux approuvés par la commission, l'appréciation du chiffre de ces dépenses, et de leur opportunité étant exclusivement du ressort de M. le Ministre de l'Intérieur. Nous devons faire remarquer que cette circonstance n'implique, quant au fond des mesures, aucun désaccord entre M. Fontainas et les autres membres de la commission, qui ont constamment été dirigés par les mêmes vues que leur honorable collègue.

La sous-commission des beaux-arts s'était réunie les 24, 26 et 29 mai. Ces trois séances furent consacrées à l'examen et à la discussion des divers projets de constructions et de décoration pour les fêtes. Mention a déjà été faite plus haut de ceux de ces projets qui furent soumis à la sous-commission administrative et adoptés par elle : tels sont ceux pour l'établissement d'une fontaine sur la Grand-Place, d'un château-d'eau sur le Grand-Sablon, d'après les dessins de M. Cluyse-naar, les projets d'estrade et de décoration du Palais Ducal et de la place des Palais. Il y a lieu de faire observer ici que la sous-commission des beaux-arts ne donna point son approbation au projet d'arc de triomphe à élever à l'entrée de la rue Guimard.

La sous-commission des beaux-arts décida qu'il serait érigé, à la porte de Laeken, un arc de triomphe, dont l'exécution serait confiée à M. Poelart, et un autre arc de triomphe à la place Sainte-Marie, sur les dessins de M. Hendrickx, que la sous-commission chargea de s'entendre, pour l'exécution, avec un entrepreneur. Dans un but d'économie, il fut décidé que ces arcs de triomphe seraient en toile peinte.

Sans se prononcer définitivement quant aux projets présentés par M. Suys père, pour les constructions à élever sur la place Saint-Joseph, la sous-commission invita seulement cet architecte à revoir son travail, afin de réduire, dans la mesure possible, le chiffre de la dépense.

La sous-commission des dispositions militaires se réunit également deux fois, pour compléter son examen des mesures relatives à la revue et des autres parties de la fête se rattachant à ses attributions spéciales.

Ici se termine l'exposé sommaire des travaux des sous-commissions, depuis la première réunion de la commission centrale. Mais en dehors des points qui viennent d'être touchés, les soins les plus attentifs devront se porter sur une multiplicité d'objets. C'est ainsi qu'une correspondance a été engagée avec les chefs des divers Départements ministériels et les questeurs des Chambres législatives, pour obtenir un accord complet sur le projet de programme, sorti des délibérations de la commission, et résoudre certaines questions de forme assez délicates. C'est ainsi encore que le projet de chars historiques a donné lieu à un échange suivi de lettres et d'observations avec les comités provinciaux, notre but commun étant que cette grande réjouissance populaire eût, même dans sa variété, le cachet d'unité sans lequel l'effet ne serait point atteint. Des démarches ont également été faites auprès de M. le Ministre de la Guerre, afin d'obtenir, pour le cortège, une partie des ressources dont son Département dispose en matériel et en chevaux de trait, démarches que ce haut fonctionnaire a bien voulu accueillir avec une bienveillance particulière. Grâce à lui, des instructions ont été transmises à MM. les généraux commandant les divisions territoriales, avec prière d'inviter les chefs de corps et les autorités militaires à déférer aux demandes qui leur seraient adressées, pour cet objet, par les présidents des comités provinciaux, et à permettre également à ceux-ci d'emprunter, aux cadres des régiments, les cavaliers destinés à représenter, sous le costume de l'époque, les personnages du cortège.

L'organisation d'un équipage aussi considérable que celui du cortège historique est une œuvre d'une grande difficulté, qui n'a de chances certaines que si elle est placée sous une main unique. Avant d'avoir obtenu le concours de l'honorable

bourgmestre de Bruxelles, nous avons déjà pensé qu'il était nécessaire de concentrer l'unité du commandement, et de confier à un seul chef militaire la direction matérielle du service. Nous nous sommes adressés, à cet effet, à M. Lecocq, colonel du 1^{er} régiment d'artillerie, qui nous a exprimé ses regrets de ne pouvoir satisfaire à cette demande, à cause d'une inspection dont il était chargé ; mais il a bien voulu désigner M. de Moor, major au même régiment, qui nous a été acquis avec la direction générale de M. Ch. de Brouckere, bourgmestre de la capitale.

Des précautions doivent être prises aussi pour éviter tout accident pendant la marche du cortège ; elles sont d'autant plus indispensables que la construction des chars ne pouvait avoir lieu d'après des règles uniformes, ni dans les mêmes ateliers, et qu'il était probable que l'on s'attacherait plutôt à l'effet artistique qu'aux nécessités du roulage. Pour avoir toutes les garanties sous le rapport de la sécurité, il y avait lieu de faire examiner chaque char par un officier d'artillerie, avant l'expédition sur Bruxelles. Une note contenant une série de questions à poser aux personnes chargées de l'inspection des chars, a été transmise, en conséquence, à MM. les présidents des comités provinciaux. Cette note, qui a été fournie par un officier d'artillerie distingué, indique toutes les conditions qui doivent être remplies pour prévenir les accidents dépendants de la construction et du mouvement des voitures.

Nous passons sous silence une multitude de détails accessoires.

Il est une mesure qui a été prise par la commission administrative, à laquelle nous espérons que votre approbation sera acquise. C'est la résolution que tous les objets à confectionner ou à fournir pour les fêtes seraient demandés à l'industrie nationale, et que l'on ne fera de commandes à l'étranger que pour les objets qu'il serait impossible de se procurer en Belgique. Elle a voulu ainsi, tout en donnant satisfaction à un sentiment qu'elle considère comme juste, réparer, jusqu'à un certain point, le dommage que de récents événements politiques ont causé aux artistes et à de nombreuses classes d'industriels. Les travaux ont d'ailleurs été répartis, sans préférence aucune, entre un grand nombre de personnes.

La commission administrative, pressée par le temps et par la nécessité de donner suite, dans un bref délai, à certaines des dispositions les plus importantes du programme, a dû faire mettre à exécution, sous sa responsabilité, les mesures qui ne pouvaient souffrir aucun retard.

L'approbation donnée après la communication des rapports des sous-commissions, au projet de programme, dans la séance générale du 18 mai, autorisait la sous-commission administrative à en user de la sorte.

La commission centrale savait, d'ailleurs, Monsieur le Ministre, qu'en pareille circonstance, rien ne se faisait sans votre assentiment préalable.

D'autre part, MM. les questeurs du Sénat et de la Chambre des Représentants, chargés des pouvoirs de la Législature, avaient reçu communication de l'avant-projet de programme, auquel ils ont donné leur approbation, sauf des observations de détail dont il a été tenu compte.

Nous devons faire remarquer que le temps a manqué à la commission pour demander à MM. les architectes des plans d'ensemble cotés et détaillés. Il a été également de toute impossibilité de procéder à la rédaction de cahiers de charges et de se soumettre à la forme de l'adjudication. Plus de six mois eussent été né-

cessaires pour que toutes les formalités ordinaires pussent être suivies. Il y a donc eu nécessité absolue de donner toutes les entreprises à forfait, avec la persuasion que les estimations de MM. les architectes ont été faites consciencieusement et qu'il n'y aura pas d'exagération dans la dépense.

La commission centrale s'est plu à reconnaître que la sous-commission administrative s'était acquittée de sa tâche ardue avec le zèle et le dévouement que les circonstances exigeaient. Elle n'a pas hésité non plus à couvrir de son approbation les déterminations qu'elle a cru devoir prendre sous sa responsabilité, afin de ne point se laisser devancer par le temps. Sans la promptitude de résolution, sans la mise à exécution immédiate des principales parties du programme, il serait à craindre que cette grande manifestation politique et nationale n'aboutît à une œuvre avortée, que la commission n'encourût de justes reproches pour n'avoir pas été à la hauteur de la pensée qui a fait décréter cette imposante démonstration, par laquelle le vote de la Législature n'a fait que sanctionner le vœu public.

Tels ont été, Monsieur le Ministre, les sentiments qui ont animé la commission que vous avez appelée à l'honneur de rédiger le programme de ces fêtes et d'en surveiller l'exécution.

Nous espérons que les Chambres législatives et le Gouvernement voudront bien apprécier la pensée de patriotisme qui a dirigé la commission dans tous ses actes et que leur haute sanction ne leur fera pas défaut.

Nous avons l'honneur de vous soumettre ci-joint, Monsieur le Ministre, le devis approximatif des dépenses des fêtes et cérémonies pour les trois journées des 21, 22 et 23 juillet 1856, s'élevant à la somme de 765,000 francs. Mais il est très-possible que la dépense réelle dépassera, pour plusieurs articles importants, les prévisions des architectes, et que le chiffre du devis en question n'est que très-approximatif. En effet, ainsi que nous en avons fait ci-dessus la remarque, d'une part, les subsides alloués aux provinces sont peut-être insuffisants et des suppléments seront sollicités de ce chef. D'autre part, les projets de constructions conçus à la hâte n'ont pu être étudiés avec toute la maturité nécessaire pour qu'un chiffre, quelque peu certain, puisse être assis.

On ne doit pas perdre de vue, d'ailleurs, que rarement les dépenses des constructions se renferment dans les cercles des prévisions, alors même que le temps n'a pas manqué pour leur donner des bases de quelque solidité. Enfin, une multitude de dépenses imprévues s'élèvent, en quelque sorte, à chaque instant, et sous peine de manquer le but, on est obligé d'y pourvoir.

Agréez, etc.

Le Secrétaire,

AD. VAN SOUST DE BORKENFELD.

Le Président,

ED. STEVENS.

ANNEXE AU RAPPORT DE LA COMMISSION DES FÊTES, DU 25 JUIN 1856.

Devis approximatif des dépenses.

ART. 1 ^{er} .	Tribunes pour la cérémonie de la remise au Roi des adresses des Chambres législatives, autel pour le clergé, estrade d'orchestre.	fr. 115,000
ART. 2.	Arc de triomphe à élever à l'entrée de la rue Guimard, pour la réception du Roi, par les Présidents des Chambres . . .	20,000
ART. 3.	Décoration des rues que parcourra le cortège	10,000
ART. 4.	Décoration de l'église de Caudenberg ; ares de triomphe et tribune pour la réception du Roi par les anciens membres du Congrès	55,000
ART. 5.	Place des Palais. — Bouquet jubilaire-kiosque pour la musique, estrade du Palais Ducal	30,000
ART. 6.	Place d'Anvers. — Arc de triomphe pour la réception du Roi par le conseil communal de Bruxelles ; estrades pour les invités ; décoration de la place.	50,000
ART. 7.	Place de la Reine. — Arc de triomphe	15,000
ART. 8.	Église de Finisterræ. — Décoration	2,000
ART. 9.	Fontaines à ériger à la Grand'Place et au Grand-Sablon . . .	15,000
ART. 10.	Place des Martyrs. — Décoration.	1,000
ART. 11.	Décoration de la colonne de la Constitution.	3,000
ART. 12.	— de la place du Palais de la Nation	10,000
ART. 13.	Trophées rappelant les principaux actes du règne du Roi, à ériger dans les rues entourant le Parc	10,000
ART. 14.	Décoration des boulevards	15,000
ART. 15.	— des jardins du Waux-Hall, statues, fontaine, etc.	10,000
ART. 16.	— des hôtels ministériels	1,000
ART. 17.	Construction de la salle du banquet	45,000
ART. 18.	Cortège historique et allégorique	140,000
ART. 19.	Musique. — Frais des concerts, de la cérémonie religieuse à la place Saint-Joseph, des jardins du Waux-Hall, etc.	20,000
ART. 20.	Frais du concours littéraire, etc.	6,000
ART. 21.	Représentations dramatiques flamandes et françaises. Spectacle-gala	20,000
ART. 22.	Subsides à diverses Sociétés	15,000
ART. 23.	Illuminations du parc, des boulevards, des places publiques.	50,000
ART. 24.	Feu d'artifice	15,000
ART. 25.	Frais d'impression : de l'affiche-programme, des circulaires de la commission et des sous-comités, etc.	10,000
	A reporter	fr. 681,000

	Report	fr. 684,000
ART. 26.	Médailles commémoratives	10,000
ART. 27.	Souscription à des publications et relations des fêtes, encouragements	15,000
ART. 28	Remblai de la place Saint-Joseph	8,000
ART. 29.	Dépenses imprévues	50,000
ART. 30.	Frais et menues dépenses de la commission directrice.	1,000
		<hr/> Fr. 765,000

COMPTÉ GÉNÉRAL DES DÉPENSES *des cérémonies et fêtes célébrées à Bruxelles, à l'occasion du 25^e anniversaire de l'inauguration du Roi, les 21, 22 et 23 juillet 1856.*

A. Porte de Laeken.

a.	Arc de triomphe pour la réception du Roi par l'autorité communale de Bruxelles (programme § 5).	42,923 40	
b.	Estrades pour { Estrades. 2,000 » les invités. { Ornementation. 782 60 }	2,782 50	
c.	Déplacement et remplacement de la grille de la porte	375 »	
d.	Transport et peinture des statues.	305 »	
		<hr/>	46,385 90

B. Église de Finisterraë.

Colonnes surmontées de génies (progr. § 10)	580 »
---	-------

C. Place royale.

Décoration commémorative de l'inauguration du Roi (progr. § 3):

a.	Tribune pour la réception du Roi par les anciens membres du Congrès	6,167 »	
b.	Ornementation du péristyle de l'église Saint-Jacques sur Caudenberg	2,288 »	
c.	Arc de triomphe rappelant l'acceptation de la couronne par Sa Majesté et son arrivée sur le sol de la Belgique	15,940 »	
	A reporter fr.	24,395 »	<hr/> 46,965 90

Report fr.	24,595 »	46,965 90
d. Arc de triomphe commémoratif de la prestation du serment royal	16,495 »	
e. Souvenir consacré à la mémoire de la Reine (arc de triomphe et autel votif)	39,749 98	
	<hr/>	80,659 98

D. Place des Palais.

Arbre de la liberté figurant un bouquet jubilaire et décoration de la place Royale (progr. § 8) :

a. Bouquet jubilaire	4,329 28	
b. Kiosque mobile pour la musique.	7,781 10	
c. Estrade du Palais Ducal	15,917 40	
	<hr/>	28,027 78

E. Place Saint-Joseph.

a. Arc de triomphe élevé à l'entrée de la rue Guimard, pour la réception du Roi par les présidents et questeurs des Chambres législatives et les Ministres	22,922 »	
b. Remblai et déblai du fossé du boulevard, démontage et remontage de la porte Guimard.	1,500 »	
c. Tribune royale et galeries adjacentes pour les Chambres législatives, le corps diplomatique, les Ministres, les autorités civiles et militaires.	164,646 36	
d. Écussons des tribunes	452 50	
e. Estrade pour le corps épiscopal et le clergé.	8,791 »	
f. Autel pour la célébration du <i>Te Deum</i>	15,291 25	
g. Estrade pour l'orchestre et les chanteurs	2,765 »	
h. Ornementation de la place.	3,436 75	
i. Estrade dans le jardin des PP. Rédemptoristes pour les femmes des anciens membres des Chambres législatives, des magistrats et des fonctionnaires civils et militaires et enceintes sur la place pour les invités	7,255 47	
j. Location de chaises placées dans les enceintes	1,505 20	
k. Décoration des rues Guimard et Zinner	8,288 »	
l. Remblai du terrain de la place Saint-Joseph.	10,484 01	
	<hr/>	247,517 52

A reporter fr. 402,951 18

Report fr.	402,951 18
F. Place de la Reine.	
Arc de triomphe indiquant l'itinéraire du Roi à son retour à Laeken (progr. § 9).	10,732 »
G. Rues entourant le Parc. (progr. § 5).	
Trophées rappelant les principaux actes du règne du Roi et guirlandes de verdure reliant les trophées	14,000 »
H. Place du Palais de la Nation (progr. § 7).	
Statue de la Constitution et groupes allégoriques représentant le pouvoir législatif. — Mâts et oriflammes	13,082 »
I. Hôtels ministériels.	
Ornementation des façades.	815 24
J. Colonne de la Constitution (progr. § 7).	
Décoration en drapeaux et guirlandes	5,664 38
K. Place des Martyrs.	
Décoration du monument et de la crypte.	628 »
L. Grand'Place (progr. § 2).	
Fontaine monumentale.	11,267 »
M. Grand-Sablon.	
Arc de triomphe avec fontaines jaillissantes (progr. § 12).	8,338 »
N. Boulevards.	
Construction des arcades destinées à leur ornementation et à l'illumination du 23 juillet	26,900 »
O. Palais de la Nation.	
Salle du banquet offert au Roi par les Chambres législatives, le 21 juillet	64,195 »
P. Waux-Hall.	
Décoration des jardins pour la fête du 21 juillet	13,135 70
A reporter fr.	569,706 50

Report. fr. 569,706 50

Q. Cortège historique et allégorique.

a. Subsidés aux provinces :	Anvers	15,000	»	
	Brabant	15,000	»	
	Flandre occidentale	15,000	»	
	— orientale.	15,000	»	
	Hainaut	15,000	»	
	Liège	15,000	»	
	Limbourg	15,450	»	
	Luxembourg	12,000	»	
	Namur	10,000	»	
b. Subsidés supplémentaires aux provinces de :				
	Brabant	5,000	»	
	Flandre occidentale	5,000	»	
	— orientale.	2,927	66	
	Luxembourg	4,000	»	
	Namur.	1,000	»	
c. Remboursement au Département des Travaux Publics et à diverses sociétés concessionnaires de chemins de fer, des frais de transport des chars, des ouvriers et du personnel du cor- tège		6,334	52	
d. Char symbolique représentant la Belgique		14,750	58	
e. Tentes, construction de remises pour abriter les chars à leur arrivée à Bruxelles		12,525	»	
f. Frais divers de l'organisation du cortège, loca- tion de magasins, indemnités à des proprié- taires riverains		2,577	64	
g. Comestibles et rafraîchissements aux hommes figurant dans le cortège		1,882	48	
h. Écharpes des commissaires du cortège		55	»	
				179,482 68

R. Dispositions musicales.

a. Indemnités aux compositeurs de la musique du <i>Te Deum</i> , des cantates, etc.		6,000	»	
b. Frais de déplacement du maître de chapelle chargé de l'organisation de la partie vocale (répétitions dans les provinces et à Bruxelles des chœurs et des morceaux qui ont été chan- tés au <i>Te Deum</i> , au concert et à la sérénade du 21 juillet).		1,423	»	
c. Indemnité au même maître de chapelle.		1,500	»	
A reporter. fr.		8,923	»	749,189 48

Report. fr.	8,923 »	749,189 18
d. Remboursement au même pour débours . . .	553 48	
e. Remboursement des frais de déplacement des membres des sociétés de chant qui se sont rendues à Bruxelles, pour concourir à l'exé- cution du <i>Te Deum</i>	2,003 40	
f. Remboursement des frais de route et de séjour des membres des sociétés flamandes qui ont concouru à l'exécution des cantates flamandes.	1,500 »	
g. Indemnités aux chanteurs qui ont concouru à l'exécution du <i>Te Deum</i>	864 40	
h. Indemnités aux instrumentistes	280 »	
i. Indemnités aux commissaires du <i>Te Deum</i> , des concerts et sérénades	500 »	
j. Indemnité au chef de musique chargé de l'orga- nisation de la partie instrumentale	1,500 »	
k. Indemnités aux corps de musique militaire de Bruxelles et des garnisons étrangères.	3,792 »	
l. Frais du concert-gala	11,725 »	
m. Concert de symphonie pendant la fête du Waux- Hall	3,100 »	
n. Cantate exécutée aux Augustins	2,095 »	
o. Frais de copie, savoir :		
1° Des chœurs chantés sur la place des Palais, lors de l'arrivée du Roi à son palais, et au re- tour de S. M. de la place Saint-Joseph		
2° De la cantate exécutée avant le <i>Te Deum</i> et pour les parties de chant et d'orchestre du <i>Te Deum</i>		
3° Des chœurs exécutés au concert vocal du 21 juillet.		
4° Des chœurs exécutés pendant la sérénade donnée au Roi sur la place du Palais de la Nation.		
5° Du concert de symphonie donné pendant la fête du Waux-Hall	2,543 08	
6° Du concert d'harmonie donné le 22 dans le kiosque du Parc.		
7° Des cantates flamande et française chan- tées pendant la distribution des prix aux lau- réats du concours de poésie		
8° Du grand concert d'harmonie donné le 22, au soir, sur la terrasse du Palais Ducal.		
9° Du concert d'harmonie donné le 23, dans le kiosque du Parc.		
10° Des concerts donnés dans la soirée du même jour, sur les principales places publiques.		
A reporter fr.	39,379 36	749,189 18

Report fr.	39,379 36	749,189 18
<i>p.</i> Dépenses diverses concernant l'appropriation du temple des Augustins, pour la distribution des prix aux lauréats du concours littéraire.	360 16	
	<hr/>	39,739 52

S. Concours littéraire.

<i>a.</i> Prix aux lauréats des concours de poésie . fr.	1,950 »	
<i>b.</i> Encouragements aux auteurs des meilleurs chants populaires	1,000 »	
<i>c.</i> Frais de route des membres du jury et frais d'organisation du concours.	2,421 10	
	<hr/>	5,371 10

T. Représentations dramatiques.

<i>a.</i> Spectacle gala fr.	8,000 »	
<i>b.</i> Subsidés aux sociétés dramatiques flamandes et françaises	8,400 »	
<i>c.</i> Impression des affiches, etc.	100 »	
<i>d.</i> Représentation au théâtre du Cirque.	1,000 »	
<i>e.</i> Location du théâtre des Nouveautés.	1,200 »	
	<hr/>	18,400 »

U. Médailles, jetons.—Publications historiques, artistiques et littéraires. — Exécution d'œuvres d'art. — Encouragements littéraires. — Souscriptions.

<i>a.</i> Composition et autographie du dessin d'encadrement du programme-affiche. fr.	500 »	
<i>b.</i> Dessin du programme illustré, petit format.	50 »	
<i>c.</i> Coins et frappe de médailles et de jetons commémoratifs	21,000 »	
<i>d.</i> Souscription à 2,500 exemplaires de la relation illustrée des fêtes de juillet, in-8°	5,000 »	
<i>e.</i> Relation illustrée des fêtes de juillet, in-fol., 24 planches coloriées. — Souscription à 200 exemplaires, à 30 francs l'exemplaire	6,000 »	
<i>f.</i> Relation illustrée des fêtes de juillet, grand in-fol., 50 planches gravées sur pierre à la plume (Subside contre remise de 100 exemplaires.)	30,000 »	
<i>g.</i> Subsidés littéraires, souscriptions et encouragements à des ouvrages et publications relatifs aux fêtes.	8,350 »	
	<hr/>	
A reporter fr.	70,900 »	812,699 80

Report fr.	70,900 »	812,699 80
<i>h.</i> Souscription à des photographies, pastels du portrait du Roi, grand et petit format, etc.	1,617 »	
<i>i.</i> Dessin et gravure sur bois des portraits de la famille royale.	899 »	
<i>j.</i> Levé, et métré et plan de la place Saint-Joseph.	190 »	
<i>k.</i> Gravure sur pierre d'un dessin allégorique de M. Portaels, commémoratif du xxv ^e anniversaire de l'inauguration du règne du Roi.	1,500 »	
<i>l.</i> Tirage de 5,000 exemplaires du portrait du Roi, destiné aux communes	1,000 »	
<i>m.</i> Dessin de deux encadrements dudit portrait	250 »	
<i>n.</i> Copie du dessin du char du Luxembourg	50 »	
<i>o.</i> Dessins de projets de chars	400 »	
<i>p.</i> Souscription à 500 exemplaires du bouquet jubilaire. — Lithographie	423 »	
<i>q.</i> Achat de relations de Joyeuses-Entrées des anciens souverains belges.	600 »	
	<hr/>	77,829 »

V. Illuminations et feux d'artifice.

<i>a.</i> Illumination générale des boulevards, le 22 juillet.	47,693 40	
<i>b.</i> Illumination du pourtour du parc	4,000 »	
<i>c.</i> — de la place des Martyrs.	175 »	
<i>d.</i> — du Waux-Hall	6,529 38	
<i>e.</i> — de la porte de Hal	696 45	
<i>f.</i> — de la colonne de la Constitution, pose des appareils à gaz.	524 »	
<i>g.</i> — de la place du Palais de la Nation.	667 »	
<i>h.</i> Feu d'artifice du 23 juillet	16,874 54	
	<hr/>	77,159 77

IV. Subsidés.

<i>a.</i> Administration communale de Bruxelles. — Libéralités en faveur des ouvriers	5,000 »	
<i>b.</i> Administrations communales de Laeken et de Molenbeek-Saint-Jean. — Décoration de la chaussée de Lacken.	1,000 »	
<i>c.</i> Société royale de zoologie. — Fête champêtre.	6,000 »	
<i>d.</i> — royale de Flore	1,200 »	
<i>e.</i> — des aquarellistes	1,200 »	
<i>f.</i> — des galeries Saint-Hubert	500 »	
<i>g.</i> — de la Grande-Harmonie.	1,694 50	
	<hr/>	16,594 50
A reporter fr.		984,283 07

Report. fr. 984,283 70

X. Honoraires des architectes.

à raison de 5 p. % du montant des travaux exécutés . . . 30,375 64

Y. Indemnités et salaires extraordinaires.

a. Employés du bureau spécial des fêtes et gens de service employés aux diverses cérémonies et fêtes	9,577 »	
b. Employés des taxes communales et de la police de Bruxelles	1,000 »	
c. Employés des stations du chemin de fer de l'État	870 »	
	<hr/>	11,447 »

Z. Frais d'impression et de publicité.

a. Autographie des circulaires de la commission.	165 »	
b. Frais d'expédition et d'apposition des affiches en France, en Angleterre et en Allemagne . . .	421 57	
c. Plan d'emplacement des ordonnances et des chevaux de la cour et des officiers supérieurs invités à la cérémonie de la place Saint-Joseph.	24 »	
d. Impression et tirage du programme-affiche, 1,000 exemplaires. — Gravure et tirage d'un plan des tribunes, colorié. — Cartes d'entrée aux tribunes réservées, avec plan gravé. — Fournitures de bureau de la commission. . .	8,237 89	
e. Cartes d'invitation au concert et au spectacle gala, à la cérémonie de la place Saint-Joseph, composition et correction du programme des fêtes. — Impression d'un rapport et de circulaires de la commission directrice, etc. . . .	2,556 67	
f. Cartes d'entrée à la fête du Waux-Hall, — pour le passage du cortège, et impression de 12,500 chansons	1,087 50	
g. Impressions diverses.	304 »	
h. Gravure et tirage d'un plan d'emplacement des différentes députations à la cérémonie de la place Saint-Joseph. — Gravure, tirage et papier de 5,000 exemplaires de deux encadrements du portrait du Roi, destiné aux écoles communales, papier et tirage de la lithographie commémorative du 25 ^e anniversaire d'après le dessin de M. Portaels, etc.	4,988 »	
	<hr/>	
A reporter fr.	17,784 63	1,026,105 71

Report fr.	17,784 63	1,026,105 71
<i>i.</i> Lettres et cartes d'invitation à la distribution des prix aux lauréats du concours littéraire, programme, etc.	162 »	
<i>j.</i> Gravure de musique pour le <i>Te Deum</i>	480 98	
<i>k.</i> Composition et tirage de 52,000 exemplaires de chansons	406 68	
<i>l.</i> Programme du concert gala	56 »	
<i>m.</i> Cartes d'estrade à la porte de Lacken	74 »	
	<hr/>	18,944 29

AA. Dépenses diverses.

<i>a.</i> Indemnité pour dommages-intérêts au sieur Marcseo	125 »	
<i>b.</i> Id. au sieur Riffaux	500 »	
<i>c.</i> Id. id. Van Cutsem	15 »	
<i>d.</i> Id. id. Queryns	10 »	
<i>e.</i> Id. id. Thys	40 »	
<i>f.</i> Id. id. Van Hoove	5 »	
<i>g.</i> Frais de route et de séjour des membres de la commission	1,500 »	
<i>h.</i> Écharpes pour les commissaires et gens de service	625 »	
<i>i.</i> R. P. rédemptoristes. — Indemnité pour l'occupation de leur jardin, donnant sur la place Saint-Joseph	3,000 »	
<i>j.</i> Voitures des membres du Congrès	350 »	
<i>k.</i> Levé des plans de façade des bâtiments de la place Saint-Joseph et exécution en relief.	300 »	
<i>l.</i> Coloriage d'affiches.	300 »	
<i>m.</i> Débours de la commission	684 35	
<i>n.</i> Sceaux de la commission	50 »	
<i>o.</i> Boîte à compas et instruments de dessin.	98 »	
<i>p.</i> Decq, libraire	58 »	
<i>q.</i> Dutrieux. — Études et plans	1,000 »	
<i>r.</i> Deleeuw. — Reliures	96 »	
<i>s.</i> Bautmans, sonneur de cloches	51 58	
<i>t.</i> Nicaise. — Placement d'un tapis sur les marches de l'église Saint-Jacques-sur-Caudenberg	10 »	
<i>u.</i> Levé des plans, dessins, études, etc.	1,250 »	
	<hr/>	
A reporter fr.	10,067 91	1,045,050 »

Report fr.	10,067 91	1,045,050 »
v. Construction d'un hangar destiné à la conservation du matériel des fêtes, notamment des statues, groupes, chars, bois et charpente, étoffes, etc., frais de transport et d'emmagasinage de ce matériel.	13,751 »	
w. Réparation des toitures du palais de la Nation, etc.	579 31	
x. Dessin d'une arcade.	400 »	
y. Modèles de motifs de décoration.	380 »	
z. Travaux d'appropriation dans le local qui a servi de vestiaire au personnel qui a figuré dans le cortège historique.	710 »	
	<hr/>	25,588 22
	fr.	<hr/> 1,070,638 22